

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-352

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LES EPLE – 4EME RAPPORT DE L'ANNEE 2021

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Rend public le calendrier de déploiement et le type de purificateurs d'air installés dans les lycées franciliens. ».

Exposé des motifs

Le Conseil régional procède à l'installation de purificateurs d'air dans les lycées franciliens. Alors que l'aération des classes sera de plus en plus complexe à mettre en œuvre au fur et à mesure de la baisse des températures, l'utilité de ces purificateurs s'en trouvera renforcée.

L'annexe 1 du présent rapport démontre des variations de prix importantes entre les établissements pour l'acquisition de purificateurs d'air. Par ailleurs, les capacités d'aspiration et de traitement de l'air varient considérablement d'un modèle à l'autre.

Afin d'informer les parents d'élèves, les élèves et la communauté éducative, le présent amendement propose de rendre public le calendrier de déploiement et le type de purificateurs d'air installés ou prévus dans les lycées franciliens.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

